

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

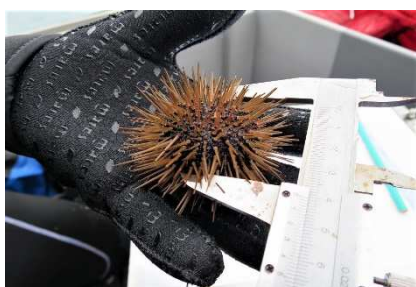
Argelès-sur-Mer, 2 mars 2021

Une feuille de route commune entre le Parc naturel marin et les pêcheurs professionnels

Connaître, protéger et accompagner sont les trois grands objectifs d'un Parc naturel marin dans lesquels s'inscrit la feuille de route 2021 sur la pêche professionnelle. Construite en coopération avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Occitanie et le Parc, et en association avec les prud'homies de pêche, cette feuille de route a été présentée lors du premier conseil de gestion de l'année 2021 du Parc naturel marin, présidé par Michel Moly, le 2 mars en visioconférence.

Connaître par la réalisation de suivis des débarquements et celui de l'oursin comestible

Les débarquements des pêcheurs sont suivis par les partenaires scientifiques du Parc (Université de Perpignan - Laboratoire du CEFREM) afin de caractériser les activités de pêche aux petits métiers au sein du Parc naturel marin et d'étudier la variabilité spatio-temporelle des captures. Y sont notamment recueillis : le nombre de pêcheurs, les techniques de pêche, les engins utilisés, les espèces débarquées. Les analyses des données seront poursuivies en 2021 afin d'analyser conjointement les prélèvements de la pêche professionnelle et ceux de la pêche de loisir dans le Parc.



Oursin comestible, *Paracentrotus lividus*
Crédit : Lauriane Vasseur / Office français de la biodiversité

L'oursin comestible est l'un des principaux herbivores vivant sur le fond de la mer. Ramassés par les amateurs, il est également pêché par les professionnels autorisés et ce, uniquement en apnée. Les professionnels et les scientifiques avaient en effet travaillé avec l'appui du Parc pour établir des mesures de gestion actuellement en vigueur : période de fermeture du 16 avril au 31 octobre, licences de pêche contingentées à 7, quota journalier (80 douzaines par jour de pêche/pêcheur). Suite à une demande des pêcheurs professionnels, une proposition de dérogation pour la pêche en scaphandre sera soumise à l'avis du prochain conseil de gestion du Parc en juillet prochain. Cette technique leur permettrait de réduire les risques associés à la pratique la pratique actuelle de l'apnée et d'assurer un meilleur confort de travail.

Protéger en limitant le développement du crabe bleu et en créant une filière de recyclage des filets usagés

Le crabe bleu est une espèce exotique signalée par les pêcheurs en étang dès 2017 auprès du Parc naturel marin. Très bon nageur et reproducteur, cette espèce se développe sur nos côtes et dans toutes les eaux de Méditerranée française. Non endémique - c'est-à-dire non originaire de notre région - elle peut présenter un caractère invasif qui impacte la bonne santé des écosystèmes et fragilise les activités de pêche. Les professionnels de la pêche et leurs représentants, ainsi que le Parc, appuyés par les scientifiques (Observatoire de Banyuls-sur-Mer), les gestionnaires de lagunes et le Cépralmar travaillent ensemble pour contenir le développement de cette espèce à un bas niveau afin de préserver les écosystèmes locaux et les activités de pêche qui en dépendent. En 2021, le CRPMEM et le Cépralmar portent un projet de test de filets adaptés à la capture du crabe bleu, sur lequel le Parc sera associé pour accompagner la démarche.



Interview d'un pêcheur de Saint-Cyprien.
Crédit : A. Sabbio / WWF – Office français de la biodiversité

Les filets de pêche abimés et qui ne sont plus pêchant sont régulièrement remplacés. Or ces déchets volumineux sont difficilement pris en charge par les déchetteries. Le Parc, par le biais du projet PESCOMED, mène actuellement une étude sur le potentiel de **création d'une filière de recyclage des filets de pêche usagés**. Une trentaine d'interview auprès de pêcheurs petits métiers présents sur le territoire du Parc ont été menées depuis le mois de janvier dernier sur leurs activités et besoins. Les premiers diagnostics sont réalisés par deux consultants Klik-Dive et Fil & Fab. Les pêcheurs, les gestionnaires de ports, la recyclerie et les autres acteurs du territoire impliqués dans la gestion des déchets seront réunis au printemps pour affiner l'analyse visant le déploiement d'une filière de recyclage des filets dans le Parc et en fonction des résultats de la première expérimentation sur toute la façade.

Accompagner la signalisation des engins de pêche et la valorisation des produits de la mer



Etal de pêche au Barcarès
Crédit : A. Sabbio / WWF – Office français de la biodiversité

Différents enjeux existent actuellement sur **la signalisation des engins de pêche** : enjeux de sécurité pour la navigation et vis-à-vis des activités de plongée, enjeux économiques pour les pêcheurs par la perte ou la dégradation de leur matériel de pêche, enjeux de préservation de la ressource vis-à-vis d'activité de braconnage éventuel. Le Parc et la profession souhaitent se donner l'opportunité d'explorer des solutions pour rendre le plan d'eau plus sécuritaire concernant la signalisation des engins de pêche pour les pêcheurs eux-mêmes et les autres usagers, tout en envisageant l'utilisation de matériaux biosourcés et des solutions adaptées au contexte climatique local (prise au vent) et aux besoins des professionnels.

Les produits de la mer sont principalement vendus par deux canaux par les pêcheurs du Parc : en criée ou en vente directe. Toutefois, **des nouveaux modes de valorisation ou de commercialisation** pourraient permettre aux pêcheurs artisans d'avoir des pratiques en adéquation avec leur vision du métier et de pérenniser leur activité. Consolider certains modes de vente rentables pourrait contribuer, pour un même niveau de revenu, à faire baisser la pression sur la ressource. Le Parc à l'issue de l'étude en cours dans le cadre du projet PESCOMED, pourra apporter son soutien à l'émergence de projet individuels ou collectifs favorisant des plus-values pour les pêcheurs sur le territoire du Parc et au-delà.



Bateau de pêche petit métier
Crédit : E. Rivas

La pêche professionnelle au sein du Parc naturel marin

Trois grands types de pêche professionnelles sont menées au sein du Parc naturel marin :

La pêche dite « aux petits métiers », également nommée pêche côtière ou petite pêche et les autres activités de pêche comme la pêche au chalutier (de fond ou pélagique) et les thoniers-senneurs.

La pêche dite « aux petits métiers » est également nommée pêche côtière ou petite pêche. Elle représente 90 % des navires au sein du Parc. Ils mesurent de 4 à 18 mètres, plus généralement 8 à 12 mètres. Les espèces principalement pêchées sont le merlu, le pageot, la seiche, le galet, la dorade royale, la sole, le rouget et le poulpe de roche. Il existe 7 points de débarquement : Port-Leucate, Port-Barcarès, Canet-en-Roussillon, Saint-Cyprien, Argelès-sur-Mer, Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer. Les engins déployés sont très diversifiés : lamparos, filets, pots à poulpe, casiers, palangres...

Les chalutiers sont devenus très minoritaires au sein du Parc avec seulement 1 chalutier rattaché à un port de pêche. Un chalutier capture essentiellement des poissons de fond ou bien des poissons pélagiques (sardines et anchois) selon la technique choisie.

La pêche au thon réalisée par **les thoniers senneurs** s'exerce en dehors des eaux du Parc, majoritairement au large des îles Baléares et de Malte.

Les photos sont disponibles sur demande.

Contact presse

Morineaux Marie / 06 99 96 43 35